



Règlement intérieur de
Association « Vivre Jeune à JAUSIERS »
 La reine des Alpes
 04850 JAUSIERS
 Mail : mdj.jausiers@gmail.com
 TEL : 04 92 84 69 24 / 07 68 500 777

Article 1 : Admission

Sont accueillis les enfants de 2 ans à 18 ans aux conditions suivantes :

- dossier d'inscription dûment complété
- vaccinations à jour (photocopie carnet santé)
- planning de réservations
- être à jour du paiement de l'adhésion annuelle familiale et de toutes les factures.
- les parents ont l'obligation de signaler aux responsables toutes particularités concernant l'enfant, afin d'agir en conséquence.

Article 2 : Fonctionnement et services

L'accueil de loisirs 2-18 ans siège au bât la Reine des Alpes de Jausiers. Une boîte aux lettres est disponible à la mairie de Jausiers. Les enfants ne seront rendus qu'aux parents ou personnes dûment désignés par écrit.

Les services :

Le restaurant scolaire communal :

- De 11h45 à 13h20 (changement possible en fonction des heures scolaires).
- Service proposé par la mairie pour les enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers. La mairie a donné la gestion de ce restaurant scolaire communal à l'association « Vivre Jeune à Jausiers » qui s'occupe des inscriptions, des factures, des encaissements et de régler les repas au trésor public.
- Une convention est signée entre la mairie, la crèche halte garderie « les Marmottes » et Vivre Jeune à Jausiers pour déterminer les charges et responsabilités de chaque partie. C'est le conseil municipal qui vote les tarifs.
- Les inscriptions sont à faire au plus tard le vendredi non pour la semaine suivante mais pour celle d'après (ex : vendredi 1^{er}, la commande des repas se fait pour la semaine du lundi 10 au vendredi 15).
- Les annulations doivent se faire au plus tard sous 48h00, faute de quoi, le repas sera facturé (sous réserve de nouvelles conditions stipulées par l'hôpital local qui fait les repas). Lorsque l'établissement scolaire organise une journée avec un pique nique par exemple, il faut quand même annuler le repas.

Le périscolaire :

- De 13h20 à 14h15,

Chez les enfants de la maternelle, par rapport à l'effectif prévu pour la rentrée, l'organisation sera la suivante :

Une ATSEM s'occupe des enfants qui font la sieste (pour les enfants qui mangent à la cantine un couché est prévu au plus près de la fin du repas vers 13h00), 1 ATSEM et 1 personnel de la crèche mis à disposition s'occupe de l'animation avec un groupe de 20 enfants au plus. Ils s'installeront tous les jours dans la salle de motricité jusqu'à 13h55, suivi d'un temps calme proposé en classe de petite section jusqu'à 14h05-14h15. Ils peuvent également utiliser la cour.

Chez les enfants du primaire, par rapport à l'effectif prévu pour la rentrée, l'organisation sera la suivante :

Des groupes sont constitués par tranche d'âge de 14 enfants au plus (18 quand le PEDT sera validé). 1 animateur sera présent avec chaque groupe. Ces animateurs s'installeront selon leurs animations et la météo dans les lieux adaptés à l'activité (salle TBI, bibliothèque, salle informatique, cantine, salle des fêtes et cour de l'école).

Ces groupes sont constitués à partir d'inscription préalable, (10 jours avant les périodes de vacances pour la période qui suit), pour une période et des jours donnés. Chaque période s'étale du début de l'école à l'autre période de vacances. Les parents peuvent les inscrire par exemple tous les lundis de la 1^{er} période. Pour un suivi pédagogique, une dynamique et une gestion des groupes, les parents qui inscrivent leurs enfants s'engagent à respecter leurs inscriptions et à les accompagner au début du créneau soit entre 13h20 et 13h30. Ils peuvent sinon les accompagner à partir de 14h05 où ils seront pris en charge par les enseignants.

- De 16h30 à 18h30 :

Il s'adresse aux enfants scolarisés à l'école communale de Jausiers.

Il se déroule dans les locaux du restaurant scolaire communal et ou dans la salle de motricité de l'école maternelle. Il sera encadré par 3 animateurs de Vivre Jeune. Les parents doivent fournir un goûter qui sera pris en commun ou par tranche d'âge selon les projets qui suivent. Les enfants du primaire pourront ouvrir leurs cahiers d'école. Des animations seront proposées par tranche d'âge ou par famille de jeux (jeux de société, de construction, de plein d'air quand la saison le permet, de fabrication...). Des ateliers permanents peuvent se créer, comme des rituels, chanson, éveil musical, coloriage... Les enfants peuvent également proposer leurs activités.

Les inscriptions se font la semaine précédente ou pour des besoins de dernières minutes la veille. Les annulations doivent être signalées dès que possible pour des raisons d'organisation et de places limitées.

- Les mercredis de 13h30 à 18h30 :

Il s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans (une dérogation est possible pour les enfants ayant 6 ans dans les 3-4 mois à venir avec l'accord de la PMI).

Il se déroule dans les locaux de la Reine des Alpes ou en extérieur. Il sera encadré par les animateurs de Vivre Jeune. Des personnes extérieures peuvent également participer à l'animation de part leurs compétences (B.E.). Les parents doivent fournir le goûter. 13h30 14h00 arrivée des enfants, les enfants qui mangent au restaurant scolaire communal sont ramenés à pied par 1 animateur. 14h00 17h00 animations et goûter. 17h00 17h30 départ des enfants. 17h30 18h30 garderie et fin d'accueil. Les inscriptions se font au plus tard le vendredi pour la semaine suivante sous réserve de place disponible (24 enfants au plus). Les anniversaires peuvent être fêtés. Les bons CAF sont à fournir lors de l'inscription.

L'extrascolaire :

- Les vacances scolaires la structure est ouverte du lundi au vendredi sauf les jours fériés pour les enfants de 6 à 18 ans (une dérogation est possible pour les enfants ayant 6 ans dans les 3-4 mois à venir avec l'accord de la PMI) et fermée la dernière semaine d'août et les 2 semaines à Noël.

Les dates d'inscriptions sont communiquées avec les programmes. Toute inscription faite sera due sauf certificat médical de l'enfant ou des parents. Les bons CAF sont à fournir lors de l'inscription. Les parents fournissent le repas et le goûter. Le nombre de place disponible est spécifié sur les programmes et en fonction des activités entre 12 et 24 places). Les enfants devront avoir le matériel demandé sur les programmes (exemple : basket).

Journée type :

De 7h30 à 8h30 garderie
 de 8h30 à 9h00 accueil « coin jeux » et/ou atelier selon le thème
 de 9h à 11h30 : activités
 de 11h30 à 12h : hygiène mains..., et mise de table ensembles
 de 12h à 13h : repas fournit par les parents
 de 13h à 13h30 : débarrassage ensemble, hygiène dent...
 de 13h30 à 14h : coin jeux calmes (accueil après-midi)
 de 14h à 16h30 : activités
 de 16h30 à 17h : goûter
 de 17h à 17h30 : « coin jeux » et/ou atelier permanents (accueil des parents)
 de 17h30 à 18h30 garderie.

Les activités :

Les activités dites tranquilles : petits jeux assis, chants, activités manuelles, peinture, terre, jardin...

Les activités dites actives : grands jeux, sports, petits jeux en mouvement,

L'équipe d'animation favorisera les activités extérieures.

Un programme d'activité détaillé sera affiché en début de chaque semaine.

- Les samedis : la structure est ouverte tous les samedis scolaires (fermé le 1^{er} samedi des vacances et les vacances) pour les enfants de 11 (scolarisé au collège) à 18 ans.

Les horaires peuvent varier et sont établies sur un programme en fonction des projets. (ex 14h00 17h00 ou 9h00 12h00). Une fois par mois la structure ouvre de 19h00 à 23h00 pour 1 soirée. Le nombre de place est de 12 à 24. Les dates d'inscriptions sont communiquées avec les programmes. Le groupe peut monter un projet de séjour pour l'été et les jeunes s'engagent à participer à des manifestations pour financer une partie du séjour faute de quoi, ils doivent s'acquitter d'un montant plus élevé, ou laisser leur place.

Article 3 : Direction

La direction est assurée par la responsable Perreto Virginie et/ou son adjoint.

L'équipe d'animation est sous la responsabilité de l'association.

Article 4 : Gestion

La gestion administrative et financière de l'association se fait à la Reine des Alpes par les permanents et le conseil d'administration.

Article 5 : Le personnel

Le personnel se compose de :

- une directrice permanente : Perreto Virginie responsable de la structure
- d'un adjoint
- 1 animatrice permanente.
- 2 animatrices en CDI intermittent (n'interviennent quand période scolaire).
- 2 ou 3 animateurs pour les grandes vacances d'été.

Article 6 : Agréments

Les locaux et les projets de fonctionnement sont agréés par la DDCSPP et spécifiquement par la PMI pour l'accueil des moins de 6 ans.

Article 7 : Maladie et accident

En cas de maladie ou d'accident, la structure fera appel au médecin traitant ou de garde, soit au centre de secours le plus proche. Pour ce faire la signature de la décharge est obligatoire. Le personnel est autorisé à appeler les parents si l'état de l'enfant l'exige, à refuser un enfant malade ou fébrile. Dans ces 2 cas, un temps de repos est recommandé avant son retour au centre de loisirs. Aucun traitement ne pourra être donné sans une ordonnance dûment datée.

Article 8 : Fournitures

Pour tous les jours des vacances, des mercredis et des samedis, les enfants doivent apporter :

- Une gourde remplie
- Un goûter
- Un imperméable
- Une casquette (lunettes...)
- De la crème solaire

- Une paire de chaussons
- Une brosse à dent pour ceux qui mangent avec nous

Pensez à habiller et à chausser vos enfants suivant les activités proposés et la saison.

Article 10 : Respect

L'équipe d'animation ne saurait accepter de comportements déviants de la part des enfants ou des jeunes. L'alcool, la drogue et le tabac n'ont pas leur place au sein de la structure.

Les tarifs :

A l'année pour tous les enfants de 2 ans et plus				
Adhésion obligatoire	20€00 valable de janvier à décembre pour une famille			
Services périscolaire de 2 à 11 ans				
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2^{ème} enfant</i>	<i>3^{ème} enfant</i>	<i>Extérieurs vallée</i>
Repas cantine *	3€70			4€70
Périscolaire de 13h20 à 14h15	Gratuit			
Périscolaire de 16h30 à 18h30	3€00			3€00
Forfait du soir (valable d'une rentrée au début des vacances)	20€00			20€00
Mercredi ½ journée à partir de 13h30 à partir de 6 ans	4€00			4€50
Mercredi anniversaire ½ journée	3€50			3€50
Période scolaire à partir de 11 ans et scolarisé au collège				
Samedis ½ journée (matin, après midi ou soir)	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			
Vacances scolaires de 6 à 11 ans (repas à fournir par les familles) et pouvant être modifiés suivant les activités				
1 demi-journée	7€00	6€50	5€50	10€00
1 journée	12€50	11€50	9€50	20€00
Forfait semaine demi-journée	22€00	20€00	18€00	28€50
Forfait semaine journée	39€00	33€00	28€00	49€50
Garderie 7h30 → 8h30	1€00			1€00
Garderie 17h30 → 18h30	1€00			1€00
Vacances scolaires de 11 ans et plus et scolarisé au collège (repas à fournir par les familles) et pouvant être modifiés suivant les activités				
1 demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			5€50
1 journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			11€00
Forfait semaine demi-journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			20€00
Forfait semaine journée	Gratuit ou tarifs définis selon les animations			38€00

Si le repas est fourni pour des raisons médicales, 1€00 de participation sera demandé aux familles.